

CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

PARAISANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Au numéro du Samedi est joint comme supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : Avec Bulletin officiel, 1 an 6.50 fr. 6 mois 4.— fr.
Sans Bulletin officiel, 1 an 5.— fr. 6 mois 3.— fr.
ETRANGER : (Union postale) 12.— fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY

ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE
Tous les envois doivent être affranchis

PRIX DES ANNONCES :

(la ligne ou son espace)
Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct.
RECLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER, Lausanne, Genève, Sion et à l'imprimerie du Journal

Le contrat collectif

L'examen du droit des obligations se poursuit au Conseil national avec une sage lenteur; on en est toujours au chapitre du louage de travail, l'un des plus importants, à coup sûr, de cette importante législation. Toute une série d'articles en ont été passés au crible d'une discussion serrée, à laquelle ont pris une part très active, outre les rapporteurs, les champions attirés de la politique sociale et aussi tels gros industriels à qui la pratique des affaires a rendu la matière particulièrement familière. Et encore la Société des arts et métiers a maintenant au Parlement, en la personne de M. Scheidegger, de Berne, un vigilant défenseur des droits de la petite industrie; de même que M. Jenny s'applique à sauvegarder les intérêts immédiats de l'agriculture. Aussi les discours s'additionnent-ils; les séances se prolongent, on a dû se mettre à siéger le matin et l'après-midi.

On a passablement controversé au sujet du contrat collectif. La Commission, suivant aux propositions du Conseil fédéral, entend que la législation reconnaisse le contrat collectif, soit celui intervenu entre patrons ou associations patronales d'une part, et locataires ou syndicats professionnels de l'autre. Mais la majorité de la commission s'est refusée, contrairement au projet, à étendre les effets du contrat collectif aux ouvriers et patrons qui ne se sont pas soumis, mais travaillant dans la même profession et habitant la même contrée; elle entend réserver la pleine liberté de ceux, patrons et ouvriers, qui ne sont point disposés à adhérer aux conventions syndicales.

Avec quelques nuances, M. Scherrer-Fülleman, le démocrate saingt-gallois, faisant minorité, a repris et défendu la disposition primitive inscrite au projet: il demandait que les contrats collectifs passés entre associations patronales et ouvrières de la même industrie et de la même contrée, et rendus publics par les soins de l'autorité compétente, régissent aussi ceux des patrons et des ouvriers qui n'y

sont pas soumis, si les dits contrats ont été conclus par la majorité des intéressés. M. Scherrer-Fülleman admettait cependant un tempérament à cette disposition absolue et voulait réserver les conventions renfermant des clauses expresses contraires au contrat collectif.

M. Greulich, comme on le peut aisément imaginer, a plaidé la cause de l'obligation du contrat collectif; à la différence de M. Scherrer-Fülleman, il ne voulait point qu'on prévît aucune dérogation possible. Chose étonnante à première vue, M. Scheidegger a emboîté le pas au vieux lutteur socialiste. Non pas que le représentant des artisans et des petits patrons se soit soudain converti aux doctrines collectivistes; mais M. Scheidegger est un apôtre des syndicats obligatoires: avec raison, il voyait dans l'institution du contrat collectif obligatoire un acheminement à la réforme radicale dont il attend le salut de la petite industrie.

En dehors des rapporteurs, MM. Sulzer et Bally ont combattu les propositions de MM. Scherrer-Fülleman et Greulich.

Inutile de rappeler l'argumentation des uns et des autres; on se figure aisément ce que peuvent avoir avancé à l'appui de leur thèse les partisans de l'obligation, comme aussi les objections qu'on leur a opposées. M. Brüstlein, en habile manœuvrier, essaya d'un sauvetage: bien persuadé que la majorité ne pourrait se rallier au régime radical défendu par M. Greulich, il chercha à atténuer en une certaine mesure le vague de la formule Scherrer-Fülleman: M. Brüstlein proposait de dire que les contrats collectifs régiraient également les patrons et ouvriers qui travaillent dans la même profession et la même catégorie, pour autant que les contrats auraient été signés par la majeure partie des patrons et des ouvriers de la profession.

Au vote final, le texte Brüstlein a fait 47 voix, la manière de voir de la Commission l'a emporté par 81 suffrages.

Résultat: la loi reconnaîtra dorénavant le contrat collectif, elle ne l'impose pas à ceux qui tiennent à conserver leur liberté d'action.

La question des étrangers en Suisse

La question des étrangers en Suisse vient d'être soulevée par M. Vogelsanger, membre de la municipalité de Zurich et ancien conseiller national, à l'assemblée de la Société du Grutli, qui a précédé, dimanche, le congrès socialiste suisse, à Baden.

M. Vogelsanger a commencé par constater l'énorme augmentation du nombre des étrangers en Suisse depuis un demi-siècle. En 1850, ils étaient 68,000; ils sont aujourd'hui 500,000 environ, formant à peu près le 15 % de la population totale, proportion qui n'existe dans aucun autre pays. L'étranger participe à tous les avantages dont jouit l'ensemble de la population; mais il y a un certain nombre de charges qu'il ne supporte pas. Il y a là un danger pour nous, à la fois politique et économique. A ce dernier point de vue, l'étranger se trouve en Suisse, à beaucoup d'égards, dans une situation plus favorisée que le citoyen du pays.

M. Vogelsanger estime que la loi fédérale de 1903 sur les naturalisations n'a pas été assez loin. Elle a „autorisé“ les cantons à prendre certaines mesures. Elle aurait dû les y „obliger“. Il faudrait à la fois naturaliser d'office certaines catégories d'étrangers et ouvrir largement la porte aux naturalisations volontaires en abaissant les finances de bourgeoisie, qui sont beaucoup trop élevées dans certains cantons.

La même question a été discutée mardi, à une importante réunion convoquée au Casino de Berne, par un comité d'initiative de Genève, présidé par M. le colonel Camille Favre. La plupart des cantons y étaient représentés. On y a entendu de nombreux orateurs, entre autres MM. le colonel Favre le conseiller national Ador (Genève) Dr Cérésole (Berne), Lachenal, député aux Etats (Genève), Greulich, conseiller national, Lutz, conseiller d'Etat, Dr Schmiéd (Zurich) Speiser, conseiller d'Etat (Bâle) professeur Boyet (Zurich), Secrétan, conseiller national (Lausanne) Paul Pictet, député (Genève).

L'assemblée a voté la résolution suivante :

„L'assemblée des représentants de plusieurs cantons, réunie le 26 octobre 1909, a voté la résolution suivante pour être transmise au Haut Conseil fédéral suisse :

Considérant :

„ 1° Les chiffres inquiétants que présentent

— Alors, rien, rien nulle part, homme sans volonté, chiffe sans consistance; ainsi, voilà huit jours que ce vieil imbécile pompeux de Charnal vous a annoncé les mesures qu'on allait prendre, et vous n'avez rien pu obtenir de vos créanciers; tenez, vous ne savez pas les amadouer ces gens-là; vous y allez avec votre air timide de mouton qu'on égorge, au lieu de parler avec le verbe haut d'un grand seigneur: ces gens-là ne respectent que ceux qui les méprisent et les bernent, mais les bécasses d'honnêtes gens comme vous, on le sacrifie sans pitié, pour le principe: on ne marche jamais que sur les gens qui se laissent mettre le pied dessus.

Madame Bondet éprouvait ainsi, en sa qualité de femme qui aurait pu être un bas-bleu, le besoin de verser quelques phrases de philosophie courante, et peut-être un peu banale, pour élargir le débat, et se poser vis-à-vis d'elle-même, mais elle ne tarda pas à envisager la question sous un point de vue plus pratique.

— Combien estimez-vous que nous puissions nous maintenir de temps, à présent que vous avez frappé à toutes les portes qui se sont fermées, et que nous allons être réduits à nos seules ressources?

Bondet prononça :

— Un mois!

— Un mois! Et vous dites cela calmement, simplement, comme une chose naturelle. Et après, qu'est-ce que nous ferons, qu'est-ce qui nous restera?

Bondet redit, encore plus grave, encore plus calme :

— Le pavé!

Cette fois, sa femme fut si suffoquée, qu'elle ne trouva pas un mot à répondre. Le sous-chef en pro-

les derniers recensements quant à l'augmentation de la population étrangère dans l'ensemble de la Suisse et le danger qui en résulte pour l'intégrité de notre Nation; 2° Que l'assimilation de l'habitant étranger et surtout de ses descendants, ne se produit réellement d'une manière efficace qu'après la naturalisation et une fois ses attaches rompues; 3° Que d'autres pays ont introduit dans leur législation le principe de la nationalisation obligatoire des individus nés sur leur territoire...

„Exprime le vœu que le Haut Conseil fédéral présente aux Chambres fédérales un projet revisant la loi actuelle sur la naturalisation des étrangers et envisageant la possibilité de la naturalisation forcée des enfants nés en Suisse“.

Un nombreux comité a été constitué, comprenant des représentants de tous les cantons, pour continuer à s'occuper de la question.

La réunion a été extrêmement bien réussie. Pour la première fois elle a établi le contact entre tous ceux qui, en Suisse, s'occupent de ce problème. On peut la considérer comme le point de départ d'un mouvement qui ira en s'accroissant et aboutira certainement à une réforme importante de la législation actuelle.

Ce qu'il faut noter surtout, c'est que tous les partis s'occupent de la question et que, chez les socialistes aussi bien que chez les conservateurs ou les radicaux, on est unanime à souhaiter une prompt solution.

Le registre fédéral du commerce

Nous avons sous les yeux l'annuaire suisse du registre du commerce pour l'année 1909.

Il est regrettable de constater que ce registre est toujours, à raison d'une lacune fondamentale de la loi, aussi défectueux.

Nous y trouvons, tout au moins pour le canton du Valais, le seul qui nous intéresse, des erreurs qui, dans un domaine aussi important que celui qui concerne le contrôle honnête du commerce suisse, ne devraient pas exister.

Ainsi l'Annuaire de 1909 porte encore des „raisons commerciales“ qui datent de 10 à 15 ans en arrière, qui devraient depuis longtemps être radiées, soit à raison de décès, soit de mutation, soit de renonciation, etc. sans compter celles qui auraient dû y être incorporées.

fit; il pivota sur lui-même, entra dans sa chambre, revêtit sa redingote, coiffa son chapeau et sortit.

Cette tranquillité extérieure cachait une tempête. En réalité, il se passait dans l'âme du sous-chef des phénomènes étranges. Il se sentit naître une volonté.

Cet homme de mœurs pondérées, d'esprit bourgeois, citoyen respectueux des lois de son pays, avait passé une semaine terrible, où tous les principes qu'on lui avait inculqués dans son enfance furent fortement ébranlés. Cet humble cachait un révolté, ce timide avait en lui une force qui ne s'était jamais manifestée, mais qui existait à l'état embryonnaire, et toute prête à éclore au moment propice, sous l'impulsion d'un agent extérieur, qui éveillerait sa vitalité. Sa conscience vague s'insurgeait contre la chance des coquins qui font fortune, et déplorait le sort des honnêtes gens, comme lui, que leur vertu mène à la ruine. De là à considérer comme vérité ce hideux paradoxe que la façon d'agir des coquins est peut-être la vertu véritable, il n'y avait qu'un pas, il le franchit lentement, en pesant, avec le parti pris de l'homme qui souffre, les arguments, vrais ou faux, et c'est ainsi que le plus grand travail de démoralisation qui puisse se produire dans une cervelle humaine s'était effectué en lui. Il avait déraciné ses habitudes et avait renoncé à ce qu'il croyait être sa raison, à ce qui jadis était ses principes directeurs: sa conscience s'était obscurcie.

Dans son entourage, nul ne put se rendre compte de sa révolution intérieure: il fut le même pour les employés de son bureau, indulgent et mou; le même à l'égard de sa femme, passif et inférieur; le même vis-à-vis des habitués du café des Provinces de

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

7

Le

Mystère de Gaude

par

FÉLIX DUQUESNEL

IV

C'est dans ce milieu que vécut le pauvre Bondet, qui aurait pourtant mérité d'être heureux, après ce qu'il avait souffert; c'est là qu'il connut — et quel supplice pour son esprit ponctuel de fonctionnaire, pour son honnêteté foncière de timide — qu'il connut, dis-je, la blessure cuisante des dettes, qui s'envenima de jour en jour, et les nuits blanches de veille d'échéances, et les piqûres criardes et envenimées des fournisseurs, jusqu'à l'heure du grand plongeon où on lui asséna sur le crâne ce dernier coup de massue: „l'opposition sur le traitement“, qui pour lui était la préface de la perte de son emploi, c'est-à-dire l'éroulement dans la misère.

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

A qui incombe la faute de ce fâcheux état de choses? A la loi, tout bonnement.

Les prescriptions du Code des obligations, de la loi du 11 décembre 1888 et du règlement du 6 mai 1890 laissent supposer que le préposé a le don d'ubiquité. Il est sensé tout voir et tout savoir: inscriptions nouvelles, modifications, radiations de raisons de commerce. Or, en dehors de la localité où il réside, comment veut-on que ce fonctionnaire soit au courant de toutes les modifications que subit l'activité commerciale de sa circonscription? La loi édicte bien que les commerçants sont tenus de remplir toutes les formalités requises par elle; mais en réalité cette disposition n'a pas de sanction. Nous en avons la preuve dans ce fait que le Département fédéral de Justice et Police a donné, dans le temps, son adhésion à une proposition du comité central de la Société des Voyageurs de commerce suisses de faire procéder par les sections à une vérification du nouveau registre des maisons de commerce et que, de son côté, jugeant les pénalités de la loi actuelle insuffisantes, il a présenté un projet aggravant les dispositions relatives aux inscriptions. Qu'en est-il jusqu'à présent? Rien.

Pour remédier à cet état de choses préjudiciable à tous égards aux intérêts du commerce suisse, il est de toute nécessité de compléter les dispositions concernant le fonctionnement du registre du commerce par l'ins-titution dans chaque localité d'un agent qui servirait d'intermédiaire direct entre le commerçant et le préposé au registre.

Ce fonctionnaire serait tenu de transmettre régulièrement et le plus promptement possible au préposé au registre de la circonscription: 1. le nom de toutes les personnes ou sociétés que la loi astreint à l'obligation de l'inscription; 2. les modifications de raisons sociales; 3. les radiations d'inscriptions.

Des pénalités sévères seraient édictées contre l'employé qui ne remplirait pas son devoir.

Cet agent de la loi devra-t-il être créé de toutes pièces, ou bien sera-t-il possible d'utiliser pour cette fonction un de nos modestes fonctionnaires de commune?

La réponse à cette question est toute trouvée; à notre sens, le personnage de la commune, du moins en Valais, le mieux qualifié pour servir d'intermédiaire entre le préposé au registre et le commerçant soumis à la loi est le tenneur des registres de l'impôt qui, à raison de sa fonction, sera le meilleur auxiliaire du préposé.

S'il remplit consciencieusement son emploi, ce dont saura s'assurer, nous l'espérons du moins, l'autorité cantonale de surveillance, on n'aura plus l'occasion de voir à l'avenir, comme dans la dernière édition du registre du commerce, des firmes inexistantes et d'autres qui devraient y figurer.

Si l'autorité supérieure fédérale ne se résout pas à créer ce rouage indispensable d'un intermédiaire entre les deux intéressés, on peut, sans crainte de se tromper, affirmer que la loi restera lettre morte et que toutes les aggravations de pénalité proposées n'y changeront pas un iota.

Dans ces conditions, l'achat de l'Annuaire, incomplet, constitue une duperie.

CANTON DU VALAIS

Le centenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération

M. Burgener, directeur de l'Instruction publique, a donné à la Société d'histoire du Haut-Valais des renseignements sur ce que l'on comptait faire pour célébrer, en 1915, le

centenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération.

Il y aura lieu d'abord, a-t-il dit, de réunir une commission qui sera chargée de discuter le programme du centenaire; cette commission sera désignée par le Département de l'Instruction publique. Dès que le plan aura été arrêté, on convoquera une grande assemblée de toutes les personnes qui pourront prêter leur concours à la réussite des fêtes. En premier lieu, la commission devra étudier la question de savoir si l'on veut organiser un *festspiel*; pour ce, il faudrait trouver un poète et un compositeur de musique; le canton ayant deux langues nationales, l'organisation d'un *festspiel* est rendue plus difficile qu'ailleurs; à ce défaut, on se contenterait d'un festival musical; on passerait en revue une époque marquante de l'histoire du Valais; celle de Matthieu Schinner, par exemple, ou bien plusieurs époques; on organiserait probablement, dans le chef-lieu du canton, un grand cortège allégorique. On pourrait aussi faire coïncider avec le centenaire d'autres fêtes cantonales, fêtes de musique, de chant, de gymnastique, de tir, ou organiser, par exemple, une exposition cantonale d'agriculture. Les communes et les districts, de leur côté, prendront l'initiative de fêtes patriotiques régionales, représentations historiques, etc.

M. Burgener a suggéré l'idée de faire coïncider avec les fêtes du centenaire l'inauguration d'un établissement cantonal philanthropique, soit asile pour les vieillards ou pour l'enfance abandonnée, soit hôpital cantonal, et si les ressources le permettent, l'inauguration d'un monument dédié à l'un des hommes qui ont le plus honoré le Valais, à Matthieu Schinner, par exemple.

Quant au budget du centenaire, il faudra le mettre en harmonie avec la modicité des ressources dont le canton peut disposer; tandis que dans d'autres cantons, il se chiffrerait par deux ou trois cent mille francs, on se contentera de 50 à 60,000 francs.

Assainissement de la plaine du Rhône entre Saillon et Fully. — Hier jeudi le Conseil national, imitant le Conseil des Etats, a voté une subvention de 336 000 francs au canton du Valais pour l'assainissement de la plaine du Rhône entre Saillon et Fully.

Chute mortelle au Simplon. — Le 17 octobre, le nommé J.-J. Tschieder, de Ried-Brigue, était parti pour un alpage au Simplon. Le 23, différentes caravanes partirent à sa recherche. Son cadavre fut retrouvé au bas d'un rocher et d'un éboulis de pierres, dans un buisson de rhododendrons. On admet que Tschieder se sera égaré de nuit dans la montagne.

L'arsenal de Brigue. — L'arsenal que la Confédération fait construire à Brigue est sous toit depuis quelques jours. Il comprend à plein-pied une salle de huit cents mètres carrés, et un étage où se trouvent divers locaux spacieux et un logement pour le concierge. L'édifice sera entièrement achevé pour l'été prochain.

Les obsèques de M. Jos. Défayes. — On a fait ce matin vendredi à M. le notaire Défayes, père de notre ami C. Défayes, des obsèques imposantes. Un nombreux concours de population était accouru de presque tous les points du canton; on y remarquait deux conseillers d'Etat MM. Bioley et Couchepin, un ancien juge d'Appel, M. Gentinetta, un certain nombre de députés et fonctionnaires. Cette affluence inusitée prouve en quelle

— Alors, reprit le commandant Patrat, enchanté de sauter sur son dada favori, je propose, s'il n'est pas malade, qu'on lui inflige une forte réprimande et même une petite amende qui serait la sanction de sa faute. L'exactitude, c'est la plus belle vertu: un homme exact ne peut pas avoir de vices; ainsi, moi, quand j'étais chef de bataillon, j'exigeais non seulement de tous mes hommes, mais de tous mes officiers...

Mais on fut empêché de savoir ce qu'exigeait le commandant Patrat, car à cet instant la porte s'ouvrit et le sous-chef entra.

Aussitôt, les trois vieux hommes firent un petit tapage, pour manifester leur mécontentement, et aussi par le besoin qu'a tout imbécile endormi de faire un bruit, de temps en temps.

— Eh bien, ça n'est pas trop tôt, lui criaient-ils, vous voilà tout de même, nous vous croyions écrasés par un omnibus...

Bondet était très pâle, des gouttes de sueur perlaient sur son front blême, mais il ne s'émut point, il regarda l'œil-de-bœuf, déboutonna lentement sa redingote, tira sa montre de son gousset, et observa:

— Cette pendule avance de dix minutes.

Immédiatement, le patron, directement intéressé à ce qu'on ne taxât point d'infériorité une horloge qui faisait partie de son matériel, avança, sa serviette sous le bras, et d'un ton poli, mais ferme, répliqua:

— Non, monsieur Bondet, c'est certainement votre montre qui a un petit dérangement; car, il y a dix ans, oui, tenez, il y aura précisément dix ans demain — je me souviens de l'avoir achetée un 10 oc-

tobre, pour l'anniversaire de ma femme — dix ans que je possède cette pendule, et jamais elle n'a eu la moindre variation. Ah! dans ce temps-là, on faisait de la bonne horlogerie!

Bondet laissa terminer la phrase du tenancier du « café des Provinces de l'Ouest », et il répliqua froïdemment:

— Monsieur Dagonère, votre œil-de-bœuf avance de dix minutes.

Alors seulement Panès pensa à tirer sa montre: elle avait un écart de cinq minutes, M. Grenadet et le commandant Patrat ne se trouvèrent pas davantage d'accord.

L'incoïdent prenait les proportions d'un scandale; on appela les joueurs de billard qui opéraient à côté, et M. Dagonère arrachant son gousset à la lecture du *Journal amusant*, l'envoya contrôler l'heure à l'horloge extérieure de la gare Montparnasse.

Les esprits s'étaient échauffés et il devenait presque un point d'honneur d'avoir une montre qui marchât bien. Le garçon revenant trancha le différend: l'heure de la gare concordait avec celle de Bondet.

— En ce cas, prononça solennellement le commandant Patrat, qui jugeait que sa qualité d'ancien militaire le posait tout naturellement comme arbitre, il nous faut, au lieu de réprimander monsieur Bondet, lui faire des excuses, et monsieur Dagonère, patron du « café des Provinces de l'Ouest », n'a à se tenir nullement offensé de l'affirmation de monsieur Bondet, auquel il doit serrer la main, en signe de réconciliation.

Et mais le petit établissement n'en avait tant vu, et ces eaux dormantes, si peu accoutumées à être

agitées, furent tellement impressionnées, qu'il y eut encore au courant de la soirée une forte prise de bec, à propos d'un coup douteux, qui les jeta l'un contre l'autre, l'insulte presque à la bouche. Mais tout se calma devant le départ qui eut lieu plus tard ce soir-là, et en signe de paix, on renouvela les consommations.

Le lendemain, 10 octobre, comme Bondet sortait de son bureau avec son petit air tranquille d'employé ponctuel, sou pas légèrement sautillant et sa serviette sous le bras, il croisa des orieurs qui beuglaient, de toute la force de leurs hostiers éraillés, le titre d'un journal du soir.

En même temps, ils présentaient aux passants la feuille qui portait en manchette, avec des caractères énormes: « Le crime de Gaudé ». Bondet acheta le journal.

Ses mains étaient un peu fébriles en dépliant la feuille; il courut des yeux au titre, et lut:

« Un crime épouvantable vient de révolutionner la petite population de Gaudé. Un vieillard de quatre-vingt-six ans, Isidore Morderoux, a été assassiné la nuit dernière. On l'a trouvé étranglé dans sa chambre. Le vieillard était encore solide et il y eut lutte, mais les traces laissées par le criminel sur le cou de la victime attestent une force peu commune. Le vol paraît avoir été le mobile du crime, car on a trouvé le secrétaire défoncé. Isidore Morderoux n'avait chez lui qu'une vieille servante à moitié sourde, qui s'était justement absentée la veille; c'est elle qui a découvert le cadavre. On croit être sur les traces de l'assassin ».

(A suivre)

Confédération Suisse

Assemblée fédérale

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont siégé hier matin, jeudi, en assemblée commune, sous la présidence de M. Germann, président du Conseil national. 122 membres du Conseil national et 39 du Conseil des Etats étaient présents. On a procédé à l'élection d'un juge fédéral suppléant, en remplacement de M. Lutz-Müller démissionnaire.

M. Adalbert Wirz, député aux Etats, d'Obwald, a été élu par 124 voix sur 140 bulletins valables.

M. Wirz a été aussitôt assermenté. La séance de l'assemblée fédérale a été levée puis les deux Conseils ont regagné leur salle respective.

Le Conseil national, sur la proposition de son président, a décidé de clore la session samedi 30 octobre. Le Conseil a ensuite adopté à l'unanimité, après rapport de M. Muri, l'arrêté fédéral touchant l'encouragement à donner aux bureaux de placement et aux caisses contre le chômage, puis M. Huber a rapporté sur les derniers titres du code des obligations.

Le Conseil des Etats a entendu un rapport de M. Munzinger sur la demande d'initiative populaire concernant l'élection des députés du Conseil national selon le système de la représentation proportionnelle. Le rapporteur a exprimé le vœu, au nom de la commission, que cette demande d'initiative soit soumise au plus tôt à l'examen des Chambres et au vote du peuple.

Au nom de la Commission, unanime, M. Schulthess, a rapporté sur la question du supplément de traitement des employés fédéraux et a recommandé l'adoption du projet d'arrêté concernant cet objet; après une discussion où sont intervenus MM. Comtesse, Munzinger, Python, le crédit a été approuvé.

Le conseil a liquidé ensuite deux concessions de chemins de fer, dont celle d'un chemin de fer St-Gall-Walzenhausen.

Les traitements des cheminots. — Le Conseil fédéral a définitivement adopté le projet de loi sur les traitements aux C. F. F. Il maintient les sept classes proposées par le conseil d'administration, savoir: 1re classe, de 10.000 à 15.000 fr.; — 2e classe, de 5.200 à 11.000 fr.; — 3e classe, de 4.000 à 7.200 fr.; 4e classe, de 2.500 à 5.500 fr.; — 5e classe, de 2.100 à 3.800 fr.; — 6e classe, de 1.800 à 3.000 fr.; — 7e classe, de 1.400 à 2.400 francs.

L'article 4 du projet fixe les montants des augmentations triennales, qui sont les suivantes: 500 fr. pour les deux premières classes; 400 francs pour les classes 3 et 4; 300 francs pour les trois dernières classes. Le Département fédéral des chemins de fer aurait bien voulu porter l'augmentation des trois dernières classes à 350 fr.; mais cette dernière somme n'a pas été maintenue.

— Alors, reprit le commandant Patrat, enchanté de sauter sur son dada favori, je propose, s'il n'est pas malade, qu'on lui inflige une forte réprimande et même une petite amende qui serait la sanction de sa faute. L'exactitude, c'est la plus belle vertu: un homme exact ne peut pas avoir de vices; ainsi, moi, quand j'étais chef de bataillon, j'exigeais non seulement de tous mes hommes, mais de tous mes officiers...

Mais on fut empêché de savoir ce qu'exigeait le commandant Patrat, car à cet instant la porte s'ouvrit et le sous-chef entra.

Aussitôt, les trois vieux hommes firent un petit tapage, pour manifester leur mécontentement, et aussi par le besoin qu'a tout imbécile endormi de faire un bruit, de temps en temps.

— Eh bien, ça n'est pas trop tôt, lui criaient-ils, vous voilà tout de même, nous vous croyions écrasés par un omnibus...

Bondet était très pâle, des gouttes de sueur perlaient sur son front blême, mais il ne s'émut point, il regarda l'œil-de-bœuf, déboutonna lentement sa redingote, tira sa montre de son gousset, et observa:

— Cette pendule avance de dix minutes.

Immédiatement, le patron, directement intéressé à ce qu'on ne taxât point d'infériorité une horloge qui faisait partie de son matériel, avança, sa serviette sous le bras, et d'un ton poli, mais ferme, répliqua:

— Non, monsieur Bondet, c'est certainement votre montre qui a un petit dérangement; car, il y a dix ans, oui, tenez, il y aura précisément dix ans demain — je me souviens de l'avoir achetée un 10 oc-

tobre, pour l'anniversaire de ma femme — dix ans que je possède cette pendule, et jamais elle n'a eu la moindre variation. Ah! dans ce temps-là, on faisait de la bonne horlogerie!

Bondet laissa terminer la phrase du tenancier du « café des Provinces de l'Ouest », et il répliqua froïdemment:

— Monsieur Dagonère, votre œil-de-bœuf avance de dix minutes.

Alors seulement Panès pensa à tirer sa montre: elle avait un écart de cinq minutes, M. Grenadet et le commandant Patrat ne se trouvèrent pas davantage d'accord.

L'incoïdent prenait les proportions d'un scandale; on appela les joueurs de billard qui opéraient à côté, et M. Dagonère arrachant son gousset à la lecture du *Journal amusant*, l'envoya contrôler l'heure à l'horloge extérieure de la gare Montparnasse.

Les esprits s'étaient échauffés et il devenait presque un point d'honneur d'avoir une montre qui marchât bien. Le garçon revenant trancha le différend: l'heure de la gare concordait avec celle de Bondet.

— En ce cas, prononça solennellement le commandant Patrat, qui jugeait que sa qualité d'ancien militaire le posait tout naturellement comme arbitre, il nous faut, au lieu de réprimander monsieur Bondet, lui faire des excuses, et monsieur Dagonère, patron du « café des Provinces de l'Ouest », n'a à se tenir nullement offensé de l'affirmation de monsieur Bondet, auquel il doit serrer la main, en signe de réconciliation.

Et mais le petit établissement n'en avait tant vu, et ces eaux dormantes, si peu accoutumées à être

agitées, furent tellement impressionnées, qu'il y eut encore au courant de la soirée une forte prise de bec, à propos d'un coup douteux, qui les jeta l'un contre l'autre, l'insulte presque à la bouche. Mais tout se calma devant le départ qui eut lieu plus tard ce soir-là, et en signe de paix, on renouvela les consommations.

Le lendemain, 10 octobre, comme Bondet sortait de son bureau avec son petit air tranquille d'employé ponctuel, sou pas légèrement sautillant et sa serviette sous le bras, il croisa des orieurs qui beuglaient, de toute la force de leurs hostiers éraillés, le titre d'un journal du soir.

En même temps, ils présentaient aux passants la feuille qui portait en manchette, avec des caractères énormes: « Le crime de Gaudé ». Bondet acheta le journal.

Ses mains étaient un peu fébriles en dépliant la feuille; il courut des yeux au titre, et lut:

« Un crime épouvantable vient de révolutionner la petite population de Gaudé. Un vieillard de quatre-vingt-six ans, Isidore Morderoux, a été assassiné la nuit dernière. On l'a trouvé étranglé dans sa chambre. Le vieillard était encore solide et il y eut lutte, mais les traces laissées par le criminel sur le cou de la victime attestent une force peu commune. Le vol paraît avoir été le mobile du crime, car on a trouvé le secrétaire défoncé. Isidore Morderoux n'avait chez lui qu'une vieille servante à moitié sourde, qui s'était justement absentée la veille; c'est elle qui a découvert le cadavre. On croit être sur les traces de l'assassin ».

(A suivre)

l'Ouest », un partenaire distrait, timide et maladroit.

Ce qui faisait réellement sa force extraordinaire, c'est que nul ne la soupçonnait, car elle ne se traduisait par aucun fait extérieur.

Il se contenta de prendre un peu plus de liberté dans son ménage, opposant aux récriminations de sa femme, cette force muette, l'inertie. Dès le dîner fini, maintenant, il sortait, c'est-à-dire vers sept heures et demie, et il faisait son petit tour de deux heures, puis se partie ne l'appelait qu'à neuf heures et demie. C'est pendant ces deux heures qu'il pouvait être vraiment lui-même, passant anonyme dans la foule qui ne contrôlait ni ses regards, ni ses pensées, qu'il laissait vagabonder sur des conceptions aventureuses. Personne pour l'interrompre d'une voix sèche ou simplement indifférente: il était seul, seul avec lui-même, au milieu de tout ce monde.

Le 9 octobre, un mardi, les trois partenaires s'étaient déjà installés sur la banquette de cuir usé du café « des Provinces de l'Ouest », et commençaient à rouler les dominos sur la chapetière, lorsque le commandant Patrat, qui avait conservé de ses années de caserne la monomanie du grognement de l'heure militaire, regarda l'œil de bœuf encadré de bois noir, qui mesurait le temps, aux rares clients de l'établissement, et prononça:

— Messieurs, il est neuf heures quarante et Bondet n'est pas encore arrivé. Serait-il malade?

— Non, répondit le pharmacien Panès, si mon genre avait été malade, il m'aurait fait prévenir.

Grenadet, le petit rentier, se contentait de hocher la tête à chacune des affirmations de ses voisins.

La nouvelle échelle des traitements, ainsi que les augmentations triennales, entreront en vigueur le 1er avril 1912; mais les cheminots recevront jusqu'à ce moment une augmentation annuelle extraordinaire de 200 francs, qui sera versée déjà pour l'année 1909 tout entière. Par contre, l'indemnité pour le renchérissement de la vie sera supprimée.

Les nouveaux tarifs des C. F. F. — Le Conseil fédéral demande aux Chambres fédérales de vouloir bien, dans la session actuelle déjà, nommer leurs commissions pour l'examen du projet d'élévation des taxes dans les tarifs des Chemins de fer fédéraux et fixer la priorité pour cet objet, afin que celui-ci puisse être liquidé si possible dans la session de décembre.

L'affaire Ferrer. — La légation d'Espagne à Berne a fait remettre mardi, à tous les membres du Conseil fédéral, ainsi qu'aux gouvernements des divers cantons et aux rédactions des journaux importants, la copie du dossier du tribunal militaire de Barcelone dans l'affaire Ferrer.

Une nouvelle ligne téléphonique internationale. — Un nouveau fil qui traverse notre territoire du sud au nord, mais à l'utilisation duquel la Suisse n'est pas intéressée, reliera prochainement Milan à Francfort sur le Main. Ce fil direct, emprunte pour traverser les Alpes, la ligne du Gothard. Le tronçon suisse a été construit, d'après les prescriptions du pays, par l'équipe helvétique, indemnisé par les deux Etats intéressés, l'Allemagne et l'Italie. Les réparations sur territoire suisse sont également confiées à l'administration fédérale.

L'affiche de l'exposition suisse d'agriculture. — Nous venons de recevoir un exemplaire de l'affiche de la VIIIe exposition suisse d'agriculture à Lausanne du 10 au 19 septembre 1910. Elle mérite une mention toute spéciale, au point de vue artistique, parmi les œuvres de ce genre, qui ne sont pas toujours, tant s'en faut, du meilleur goût.

Deux magnifiques chevaux, vigoureux de formes, attelés à la charrue, parcourent le champ que le soc déchire en larges sillons. Un robuste laboureur aux traits rudes des gens de la campagne, les manches de la chemise retroussées derrière le coude, tient d'une main ferme et sûre le mancheron. Dans le fond lointain, apparaissent, cachées en partie par des arbres, les maisons du village; le ciel est embrasé de la teinte du soleil couchant. Cette belle affiche est l'œuvre de M. de Rham; elle sort des presses de l'imprimerie lithographique Dénéreaz Spengler à Lausanne.

Nouvelles des Cantons

Vaud

La mort d'une héroïne

A Clarens, où elle se trouvait depuis quelques mois, pour sa santé, vient de mourir une vaillante Française, Mlle Juliette Dodu, qui, au péril de sa vie, rendit les plus grands services à l'armée de son pays pendant l'année terrible. En 1870, âgée de dix-huit ans, elle était chargée avec sa mère du bureau de Pithiviers, qui était relié directement avec Orléans. Le 20 septembre, les éclaireurs prussiens entraient à Pithiviers; elle avertit de leur arrivée de gouvernement de Tours et parvint à cacher ses appareils. Les Allemands coupèrent les fils du côté de la gare, mais omirent de couper celui qui se dirigeait sur Orléans. Mlle Dodu profita de cette négligence pour correspondre avec Orléans et mettre la direction générale au courant des faits et gestes de l'armée d'invasion.

Après la bataille du 29 novembre, elle eut l'audace d'établir une dérivation pour surprendre le secret de la correspondance ennemie; elle jeta deux fils conducteurs sur le fil passant près de la fenêtre de sa chambre; pendant dix-sept nuits, elle put ainsi prendre des fragments de dépêches allemandes, qu'elle fit parvenir au quartier général français.

Dénoncée et arrêtée, elle allait être fusillée, lorsque l'intervention du prince Frédéric-Charles la sauva. Le gouvernement de la Défense nationale mit son nom à l'ordre du jour. En 1877, Mlle Juliette Dodu reçut la médaille militaire; l'année suivante elle fut décorée de la croix de la Légion d'honneur.

L'affaire d'Aubonne

Le jugement dans l'affaire des malversations forestières et des vols de bois a été rendu mardi à quatre heures. Le garde-forestier Alfred Badel est condamné à neuf mois de réclusion, 50 francs d'amende, vingt ans de privation des droits civiques et aux frais; sept autres prévenus à des peines variant de 3 à 8 mois de réclusion, avec 2 ou 3 ans de privation des droits civiques; trois autres à des peines variant de 5 à 45 jours de prison avec 2 ans de privation des droits civiques; six condamnés sont au bénéfice du sursis pendant 5 ans.

Toute demande de renseignements concernant les annonces doit être accompagnée d'un timbre de 20 ct. pour la réponse.

Zurich

Meeting mouvementé

Pour protester contre les manifestations des socialistes en faveur de Ferrer, le parti chrétien social (catholique) de Zurich avait convoqué un grand meeting pour lundi soir.

Un public nombreux remplissait la salle; la réunion était présidée par M. Pestalozzi qui, à peine monté à la tribune, fut interrompu par des partisans de Ferrer qui se trouvaient en majorité dans l'assemblée.

Le président ne parvint plus à se faire entendre et le tumulte fut à son comble au moment où un tableau noir portant l'inscription: «A bas les prêtres! Los von Rom!» fut élevé sur l'estrade.

Un ecclésiastique éleva alors un crucifix; on le lui abassa de force. Il s'ensuivit un pugilat indescriptible qui dura jusqu'à 8 1/2 h. Des centaines de personnes se tenaient dans la rue, mais les désordres furent confinés dans la salle. A 9 heures, celle-ci put être évacuée et fermée.

Le procureur de l'arrondissement a procédé à une visite des lieux. Les dégâts matériels s'élevaient à plus de 1000 francs. Aucune arrestation n'a été faite.

Obwald

Le kratz

Un correspondant du *St Galler Volksfreund*, qui voyageait à travers l'Obwald, fut frappé du nombre considérable d'enfants malingres et peu développés. Il se renseigna et apprit que l'on a l'habitude, dans ce canton, de boire le «kratzen», mélange égal d'eau-de-vie et de café noir. Jeunes et vieux, enfants et grandes personnes s'en donnent à cœur joie et il n'est pas rare de voir un enfant arriver à l'école, titubant et l'intelligence obscurcie par les fumées de l'alcool. Il y a des familles de paysans qui possèdent du bétail magnifique, mais sur la table desquelles on ne voit jamais paraître le pot de lait, sauf pour les nourrissons. Comme le correspondant demandait à un paysan pourquoi il ne donnait pas de kratz à boire à ses veaux:

— Ah bien oui! Croyez-vous que je veux les tuer?

Ces malheureuses gens savent que l'alcool ne vaut rien pour leurs veaux; mais ils servent de ce poison à leurs enfants de trois ans et au-dessus en guise de déjeuner!

Schwytz

Le prix d'un civet

Un gros industriel de la Suisse primitive avait loué pour l'année dernière une chasse de la Forêt Noire où il se rendit dernièrement pour se livrer à son plaisir favori. A son départ, le Nemrod fut prié par une dame de sa connaissance de bien vouloir lui envoyer un lièvre, au prix coûtant, ajouta l'économique ménagère.

Peu après, elle recevait la note suivante avec le lièvre convoité:

Location de chasse 500 fr.; garde-chasse 250 fr.; dommages aux cultures 70 fr.; Cartouches 50 fr.; indemnité 250 fr.; total 1120 fr. Il a tiré 21 lièvres; au prix coûtant le lièvre revient à 53 fr. 33.

L'histoire ne dit pas si la digne dame accepta le «cadeau».

Nouvelles étrangères

Le testament de Ferrer

L'*Humanité* publie le testament de Francisco Ferrer, qui débute ainsi:

«Je proteste avant tout avec toute l'énergie possible contre le châtiment inattendu que l'on m'a infligé, me déclarant convaincu qu'avant très peu de temps mon innocence sera publiquement reconnue.

«Je désire qu'en aucune occasion, ni prochaine ni lointaine, ni pour quelque motif que ce soit, on ne fasse devant mes restes de manifestations d'un caractère politique ou religieux, considérant que le temps qu'on emploie à s'occuper des morts serait mieux employé à améliorer la condition où se trouvent les vivants, ce dont la plupart auraient besoin».

Il déplore qu'il n'existe pas de four crématoire pour incinérer ses restes et poursuit:

«Je désire aussi que mes amis parlent peu ou point du tout de moi, parce qu'on crée des idoles quand on exalte les hommes, ce qui est un grand mal pour l'avenir humain. Les actes seuls, quels que soient ceux dont ils émanent, doivent être étudiés, exaltés ou flétris; qu'on les loue pour qu'on les imite quand ils paraissent concourir au bien commun; qu'on les critique pour qu'ils ne se répètent pas, si on les considère comme nuisibles au bien-être général».

Ferrer laisse à un ami de toute confiance les instructions et les moyens nécessaires pour poursuivre son œuvre d'éducation en continuant les publications de l'École moderne. Il recommande de se procurer de bons textes en Allemagne, en Italie et en Angleterre et préconise la publication d'une revue hebdomadaire d'«enseignement moderne».

Nos abonnés

qui n'ont pas payé l'abonnement du 2me semestre sont avisés qu'ils recevront dans quelques jours une seconde fois le remboursement avec les frais de port en sus.

L'Administration.

Espagne

Dissolution de la Chambre

En raison de la situation des esprits, on craint que des incidents regrettables ne se produisent aux prochaines séances du Sénat ou de la Chambre.

M. Moret, après avoir consulté ses collègues, a décidé de ne plus réunir les Cortès et de soumettre à l'approbation du roi un décret de dissolution. On assure que le roi lirait le décret; en ce cas, des élections auraient lieu au mois de février prochain. Pour la première fois, aux élections générales, le vote sera obligatoire. Déjà les partis se préparent à la lutte; on croit qu'elle sera chaude.

Mandchourie

L'assassinat du prince Ito à Kharbine

Lundi matin, à neuf heures, tandis que le prince Ito descendait de wagon, à Kharbine, et passait devant la garde d'honneur, en compagnie du ministre russe des finances, M. Kokovzof, et des autorités militaires russes, et au moment où il s'approchait du groupe des consuls étrangers, plusieurs coups de feu retentirent derrière lui, et le prince tomba, mortellement blessé de trois balles. En même temps M. Tanaka, directeur général du chemin de fer Sud-Mandchourien, était légèrement atteint au pied, le consul général japonais, M. Kawakami, était blessé assez grièvement, sans cependant que ses jours soient en danger.

Le meurtrier, aussitôt arrêté, a déclaré être Coréen et avoir fait tout exprès le voyage de Kharbine pour assassiner le prince Ito. Il voulait ainsi, a-t-il déclaré, venger son pays et satisfaire également une vengeance personnelle, le prince Ito ayant fait exécuter, lors de son séjour en Corée, plusieurs proches parents de l'assassin.

La nouvelle de l'assassinat du prince Ito a causé une consternation générale. Le ministre des affaires étrangères, au reçu de la nouvelle, l'a communiquée aussitôt à la princesse Ito et à son fils, Hiro Kuni, actuellement à Londres.

La police russe avait arrêté dimanche, à la station de Tsai Tsa-Gon, trois Coréens suspects armés de revolvers. Il était difficile de prévenir l'attentat contre le prince Ito, parce que le consul Kawakami avait prié l'administration du chemin de fer de laisser pénétrer tous les Japonais dans la gare et qu'il était tout à fait impossible de faire, d'après leur extérieur, une distinction entre Coréens et Japonais.

La dépouille mortelle du prince Ito a été transportée dans la direction du sud, avec les couronnes que M. Kokovzof et l'administration des chemins de fer ont fait déposer sur le cerueil. A toutes les stations, on rendait les honneurs au prince défunt.

Allemagne

Dans un repaire de brigands

Dans une forêt située près de Chemnitz, la police a découvert un véritable repaire de brigands, analogue à ceux que les contes anciens nous décrivent. Il se trouve dans une caverne souterraine, et son entrée est soigneusement dissimulée.

Au moment où la police est arrivée, le chef de la bande, un ancien adjudant d'artillerie nommé Gröfe, poursuivi pour escroquerie, dormait tranquillement, tandis que ses complices battaient les villages voisins.

Etats-Unis

Un brigand trouble le bal...

Samedi soir, dans les environs de Chicago, les membres du Beverly Country Club donnaient un bal. A minuit, un homme masqué pénétra dans les salons, un revolver dans chaque main. Il tira deux coups de son arme. Tous les danseurs s'arrêtèrent. L'homme masqué pria alors un des danseurs de faire le tour de la société en demandant aux hommes leur argent et aux femmes leurs bijoux.

Chargé de ce butin, il se retirait en menaçant toujours les pauvres danseurs de ses revolvers, quand un gardien de nuit survint, qui s'élança sur le brigand. Au cours de la lutte, il abandonna son butin et s'enfuit après avoir blessé le policier. On se mit à sa poursuite. Mais en vain. Chacun eut pourtant la satisfaction de reprendre le bien qu'il avait dû donner, tout comme lorsque l'on joue aux gages. Mais la soirée se termina sans gaieté.

Nouvelles diverses

Un mariage peu banal

Le maire d'Aubin a procédé récemment au mariage de M. Devic, tailleur d'habits, avec une charmante couturière de Combes, Mlle

Marie Lacombe. Un mariage, généralement, n'a rien d'extraordinaire, mais en l'occurrence, M. Devic épouse Mlle Lacombe, et celle-ci devient l'épouse de M. Devic, sans s'être au préalable... «entendus». Il est même probable qu'ils ne «s'entendront» jamais, parce que... muets l'un et l'autre et aussi sourds que muets! Et, pour célébrer leurs justes noces, M. et Mme Devic avaient imaginé d'inviter trois couples de leurs amis également sourds-muets! Ce fut assurément une noce peu bruyante, où la gaieté cependant ne perdit pas ses droits, et où l'harmonie ne cessa de régner.

Chronique sportive

Les avantages des courses à pied

De nos jours, on a de plus en plus la tendance à négliger les courses à pied, grâce aux nombreux moyens de locomotion imaginés depuis quelques années. A une époque où les dirigeables et les aéroplanes menacent de conclure une alliance avec les automobiles et les motocycles pour nous couper les jambes, il n'est pas inutile de rappeler les grands avantages et l'importance hygiénique de la marche. Comme l'écrit très justement le Dr Sieffert dans le *Journal de la Santé*, le voyage à pied augmente la force de résistance du corps contre les maladies à venir et relève puissamment l'énergie de tension de l'intelligence; il constitue le meilleur préservatif contre la maladie et la cachexie. Pour cela, il n'est pas du tout nécessaire d'escalader les crêtes des Alpes et de courir de graves dangers. Assurément, l'ascension des montagnes, plus encore que la marche en plaine, vaut aux piétons de grands avantages; mais il ne faut rien exagérer. La méthode préférable est l'ascension modérée d'altitudes moyennes.

Comme le démontre ce médecin, la marche exerce avant tout une influence bienfaisante sur le poulmon et sur le cœur. Elle active la respiration, régularise la circulation et rend ainsi l'ensemble de l'organisme plus vigoureux et plus résistant.

Quiconque n'est pas astreint à l'exercice physique n'introduit à chaque aspiration qu'une faible quantité d'air pur dans ses poulmons, et les globules rouges du sang ne reçoivent qu'une portion insuffisante d'oxygène, leur élément nutritif. D'où le teint anémisé des personnes sédentaires. De nombreuses vésicules pulmonaires restent inactives, surtout au niveau des parties supérieures des poulmons. Ainsi se crée un terrain favorable au développement des microbes et ainsi s'explique le début fréquent de la tuberculose au niveau du sommet des poulmons. Par l'exercice et par la marche, en particulier, les vésicules pulmonaires deviennent plus actives, elles s'ouvrent et s'empressent d'air, le poulmon gagne en quelque sorte en étendue, la poitrine devient plus libre. Elle se fortifie et assure une meilleure oxygénation du sang, rendant ainsi les phénomènes de nutrition plus actifs et donnant par là plus de vigueur à l'ensemble de l'organisme.

«Un autre organe, le plus important de tous, écrit le Dr Sieffert, le cœur, retire un grand bénéfice des marches à pied. Il en va du muscle cardiaque comme des autres muscles du corps: plus ils fournissent de travail, plus ils deviennent forts, et se débarrassent de tissus graisseux. Mais, de même qu'on ne peut pas, d'un coup, fortifier les muscles des bras, par exemple, en soulevant des poids lourds et qu'il faut, à cet effet, un travail régulier et quotidien, de même le muscle cardiaque ne peut être que progressivement renforcé. On le remarque également avec la marche. Les touristes à cœur faible éprouvent des palpitations les premiers jours des ascensions, suite de surmenage du cœur. Pour surmonter ce malaise, il n'y a qu'à rester au repos pendant quelques instants. Lorsque ces mêmes touristes se sont appliqués à la marche durant quelques jours, les palpitations ne reparassent plus; le muscle cardiaque s'est fortifié et est devenu capable, à la suite du mouvement constant du corps, de fournir l'augmentation de travail qu'entraîne la circulation accélérée du sang».

Leçons de Piano, Solfège

S'adresser l'après-midi

à M. Mautref,

directeur de «l'Harmonie municipale»,

Place Centrale, Martigny-Ville

A louer jolie chambre meublée

lumière électrique.

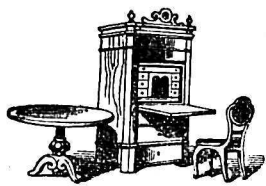
Bains, tous les jours

S'adresser chez FAVRE-COLLOMB, coiffeur, à Martigny-Ville.

Café du Commerce, Martigny Grand Cazin

Nombreux prix — 30 ct. la passe

Attention! AVIS AUX FIANCÉS! Attention!



Avez-vous acheté votre ameublement?
sinon adressez-vous à la Maison

FAVRE FRÈRES & Cie à Martigny-Ville

vous aurez beaucoup de choix et vous
serez bien servi

La Maison fabrique elle-même tous ses meubles; par conséquent elle peut livrer à des prix défiant toute concurrence.
Le travail est soigné et garanti. — Trousseaux complets du plus simple au plus riche.

Grande exposition dans ses magasins à l'Avenue de la Gare

Café-Restaurant du Chamois, Granges s/ Salvan

Dimanche 31 octobre

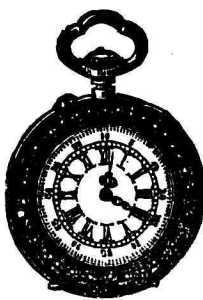
**Grand Match aux quilles
et au Flobert**

Nombreux prix. — 1er 20 francs.

Absinthe

Je crois devoir rappeler aux amateurs de cet excellent apéritif que sa distillation et vente prend fin en juillet 1910, en conséquence n'attendez pas le dernier moment pour vous approvisionner. — Des engagements de livraison aux prix actuels ne seront garantis que pour les commandes faites, d'ici à fin décembre 1909.

Louis MORAND, distillateur, Martigny.



Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie-Optique

Machine à coudre PFAFF

Henri MORET
Martigny Place Centrale

Près de la Consommation et de l'Hôtel National

Maison de Confiance, du pays, d'ancienne renommée

Grand choix de montres, pendules et réveils en tous genres.

Riches assortiments de bijouterie or, argent et doublé.

Anneaux de fiançailles. Gravure instantanée et gratuite.

Orfèvrerie. — Services, etc.

Lunetterie, longue-vues, baromètres, thermomètres.

Concessionnaire des incomparables montres de précision „Omega“ et „Zenith“.

Réparations promptes et garanties en tous genres

Chocolats

Le plus grand choix
des marques suisses les plus connues et chocolat au lait „Mercur“, chocolat fondant „Mercur“, chocolat en bloc „Mercur“, etc.
Marchandise de toute fraîcheur.

Maison „Mercur“
Chocolats Suisses
& Denrées Coloniales

Banque de Brigue, Brigue

Correspondant de la Banque nationale suisse, Cte n° 5128

OPÉRATIONS :

Prêts hypothécaires remboursables à terme fixe ou par annuités;

Achats de bonnes créances;

Ouverture de crédits en comptes courants garantis par hypothèques, nantissements de valeurs ou cautionnements;

Escompte de papier sur la Suisse et l'Étranger;

Change de monnaies et devises étrangères.

La Banque se charge d'exécuter des paiements dans les pays d'outre mer.

Nous acceptons des dépôts :

En comptes-courants toujours disponibles à 3%;

Sur carnets d'épargne à 4%;

Contre obligations à 4 1/4%;

Les dépôts du Bas-Valais peuvent être faits chez notre administrateur, Monsieur

Jules MORAND, avocat, à Martigny-Ville

qui se charge de les transmettre gratuitement à la Banque.

La DIRECTION.

Chaines et sautoirs
or, argent plaqué
Alliances
Pierres fausses et fines
Roy Fils
Place Centrale
Martigny-Ville

On demande une
bonne à tout faire
pour un petit ménage à Martigny.
S'adresser au „Confédéré“.

On demande une
jeune fille
pour aider aux travaux du ménage. Adresser les offres au 1er lieutenant. KLUNGE, Morcles.

Leçons de peinture
sur porcelaine
S'adresser à Madame JAC-CARD, aux Vorziers, Martigny.

Vente de mobilier
Le mobilier de
l'Hôtel du Grand Pont, Lausanne
80 chambres de maîtres, salle à manger, salons, batterie de cuisine, etc., sera vendu aux enchères en décembre prochain. Des publications ultérieures fixeront les dates. Eventuellement, des offres de gré à gré seraient examinées avant la mise.
Pour visiter, s'adresser à MM. Bergier, notaires, à Lausanne.

Le véritable
Cognac ferrugineux
GOLLIEZ
(Exigez la marque: 2 Palmiers)
est depuis 35 ans le remède le plus efficace contre l'anémie, faiblesse, épuisement, etc.
En vente dans toutes les pharmacies en flacons de fr. 2.50 et 5.— et au dépôt général:
Pharmacie Golliez, Morat

Égaré un chien griffon, roux
portant collier marqué au nom de G. LATTION.
Prière d'informer chez M. Lattion, Martigny-Ville.

Pépinières
Grand choix de Pom-miers, Poiriers, Abricotiers, Cerisiers, Pruniers.
Variétés d'élite et garanties.
Prix très avantageux et grosse remise par quantités importantes
Poules grasses
fr. 1.10 la livre
Poulets de grains
fr. 1.40 la livre
plumés et vidés
Ch. PETER, Domaine des Iles, Martigny.

On demande
dans une bonne famille
une personne de confiance
pour s'occuper du ménage et soigner 2 vaches. Bon gage à personne sérieuse.
S'adresser au „Confédéré“.

A vendre
à prix réduit
un calorifère
en bon état. S'adresser au Café Bon-Port, Montreux.

A vendre
faute d'emploi un fourneau à pétrole ainsi qu'un fourneau potager à pétrole également, le tout en bon état et surtout bon marché.
S'adresser au „Confédéré“.

Prix exceptionnels

Kg.	Fr.
10 Cocose, graisse végétale	12.80
10 Graisse jaune de cuisine	11.50
10 Saindoux pur	16.50
10 Sucre régulier	5.10
10 Pain de sucre	4.90
10 Riz, qual. extra	4.40
5 Véritable miel d'abeilles	9.—
5 Miel artificiel, 1re qual.	4.60
20 n. de gendarmes secs	4.30
1 kg. de Cacao, toute 1re qual.	2.80
Thé noir, toute 1re qual.	le kg. 3.60 & 5.—
Ton ou sardines, 10 boîtes	3.20
5 kg. graisse de char, 1re q.	1.80
5 „ graisse jaune ou noire pour chaussure	3.50

Ce qui ne convient pas, est repris de suite.
Humbel, Dépôt de gros, Benken-Bâle.

La Société de tir de Martigny donnera dimanche prochain, 31 octobre, un
tir de volailles
Invitation cordiale.

A louer de suite appartement
comprenant 1 chambre, 1 cuisine, 1 chambre de bonne, W. C. et Salle de bains, cave et bûcher.
S'adresser à Madame Frossard, Place Centrale, Martigny-Ville, qui indiquera.

On demande une
jeune fille
propre et active sachant faire la cuisine et à l'occasion servir au Café. Bons gages et bons traitements.
S'adresser au „Confédéré“.

Edmond Quillet
ARCHITECTE
Diplômé de l'Ecole Nationale des Beaux Arts de Paris
14 Avenue de la Gare, Vevey
Bureaux
pour les travaux du Valais.
Martigny-Ville, Place Centrale.

Réparations et transformations
Montage de bijoux
Roy Fils
Place Centrale
Martigny-Ville

Rayons X
Electricité médicale
Courants de haute fréquence
Traitement des maladies chroniques, maladies de la peau, rhumatismes, etc.
Dr. MACK, Aigle

Cartes de fiançailles
à l'Imprimerie Commerciale Martigny

Vins en gros et mi-gros

Importation directe des premières maisons productrices
Maison A. ROSSA, Martigny-Ville (Valais)
Bien connue en Valais et au dehors pour ses bonnes qualités de vins dont sa clientèle toujours plus nombreuse en est la meilleure preuve.

Vins rouges d'Italie: Piémont, Toscane, etc.
Vins fins en bouteilles ou en fûts:
Barbera, Moscato d'Asti, Grignolino, Freisa, Nebiolo, Barolo, Barbaresco, Chianti en fiaschi.

Vermouth Torino, Marsala, Madère, Malaga
Spécialité de Vins blancs d'Italie
Qualité la meilleure en vins blancs étrangers et celle qui est la plus appréciée dans toute la Suisse.

La maison a pour base de fournir correctement à son honorable clientèle du bon vin garanti naturel. Elle s'engage à fournir toutes les preuves voulues vis-à-vis des clients et des autorités.
Expédition en fûts depuis 50 litres et en caisses depuis 12 bouteilles

N. B. Les expéditions par wagons complets peuvent être faites directement de la production. — Prix avantageux.
A. ROSSA, Rue du Collège, Maison de M. César Rouiller
Dépôt: Avenue de la Gare - Maison de M. le Dr Brocard Martigny-Ville

Marbrerie - Sculpture

P. DÉVAUD, Martigny Quartier de Plaisance

Monuments funéraires en tous genres
Entourages de tombes en fer forgé — Marbres pour Meubles — Réparations. — Monuments depuis 35 fr.

Lessive Schuler
à base d'ammoniaque et de térébenthine.
Que le pôle Nord soit découvert, Cela change-t-il la face du monde? — Inventer la „LESSIVE SCHULER“ Est preuve de sagesse profonde.

L'AMER COCA

(le meilleur des Quina)
à base de Coca, la plante divine du Pérou, d'écorce d'orange, et de Quinquina, se vend au détail fr. 1.20 et par bonbonne 0.90 cent. le litre par la Distillerie L. MORAND, Martigny.

NICOLLIER-TROLLER & CIE
VEVEY
Marchands de fer
Maison fondée en 1838

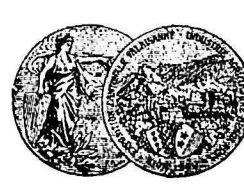
Fers en barres — Tôles Poutrelles

Aciers pour maréchaux, mécaniciens, carriers, etc.
TUYAUX ÉTIRÉS
Tuyaux en fonte pour W.-C. et cheminées
Quincallerie pour bâtiments
Outillages et machines-Outils

Timbres en caoutchouc
à l'Imprimerie Commerciale,
Avenue de la Gare, Martigny

Messieurs les exposants!

Si vous voulez augmenter votre clientèle et ouvrir de nouveaux débouchés pour vos produits, n'oubliez pas de faire imprimer vos
Cartes d'adresse, Enveloppes, Factures, En-tête de lettres, Prix-courants, etc.
avec la médaille de l'Exposition cantonale Valaisanne,
à l'Imprimerie Commerciale, Avenue de la gare, Martigny.



CONTRE LA TOUX, RHUME INFLUENZA, BRONCHITE
prenez les véritables **BONBONS**
AUX BOURGEONS DE SAPIN
E. HUBER
CONFISERIE MODERNE - LAUSANNE
Immense succès.
En vente partout.